

## Procès-verbal de la réunion n° 04 du Conseil d'Administration du 11 septembre 2018

**Présents :** Mmes I. Delrue, C. Dupuis, C. Porphyre, MM JP. Delchef (à partir de 18h50), P. Flament, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), JP Vanhaelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

**Excusés :** M. Collard (*raisons familiales*), B. Scherpereel (*maladie*),

*La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.*

### **0. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

### **1. Réflexions sur le financement de l'AWBB**

Les membres du conseil d'administration poursuivent les réflexions sur le financement futur des activités de l'AWBB :

- Appel d'offres pour l'organisation des activités de compétition : 1/2 et finale de coupes, les JRJ, les finales croisées AWBB –VBL, tout en gardant le principe de la tournante par provinces.
- Publicité sur facebook et sur le site,
- La vente du produit basket qu'il convient d'appréhender avec la PBL et Basketball Vlaanderen ;
- Le sponsoring des équipes nationales
- Le révision du TTA.

En outre, l'idée de formaliser un bilan financier de chaque activité organisée, avant d'envisager sa reconduction, est adoptée.

Le trésorier général n'étant pas présent à la réunion, les décisions sont reportées à la prochaine réunion.

### **2. Assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2018**

#### **2.1. Bilan de l'assemblée générale – tour de table**

Après un tour de table, le sentiment général se résume par une très grande déception d'avoir dû acter l'absence de volonté de dialogue. Alors que l'objectif était de préparer la présente saison sur de nouvelles bases, l'assemblée n'a pas servi à grand-chose.

Néanmoins, le conseil d'administration souhaite promouvoir une meilleure communication et décide de se rendre dans chaque groupement parlementaire afin d'écouter leurs doléances et d'autant plus qu'au travers de contacts individuels, il est apparu que certaines de ses décisions auraient avantage à être mieux explicitées.

Enfin le rôle de l'assemblée générale, des groupements parlementaires et de la commission législative fait l'objet de considérations.

## **2.2. Réponse à la position défendue par les parlementaires**

Le président a transmis le document lu pendant l'assemblée et contient certaines propositions auxquelles le conseil d'administration décide de répondre et de transmettre ses décisions à chaque groupe parlementaire.

## **2.3. Réactions officielles du CDA**

Comme annoncé lors de l'assemblée générale, il entre dans les intentions du conseil d'administration de consolider les modalités de travail des assemblées générales, de prendre un certain nombre de résolutions compte tenu des responsabilités qui sont légalement ou statutairement les siennes et de répondre en détail à certaines interventions.

## **3. Approbation du procès-verbal de la réunion des 24 et 25 août 2018**

**3.1.** Le procès-verbal du conseil d'administration des 24 & 25 août publié dans la newsletter 762 du 7 septembre 2018 est approuvée par les membres du conseil d'administration.

### **3.2. Composition des départements**

Le secrétaire général a transmis le tableau qui a été adapté, mais de nouvelles modifications ont été apportées.

## **4. Suivi des décisions prises lors de la réunion des 24 & 25 août 2018**

### **4.1. Courrier du secrétaire général et du président**

Les membres ont pris connaissance du courrier reprenant les décisions prises lors du dernier conseil et a été envoyé aux clubs concernés

### **4.2. Délégation belge en Chine**

Les membres ont pris connaissance de la réponse provisoire du secrétaire général de BVL

### **4.3. Dossier CP Liège - CDA**

Suite à un dossier d'ordre privé, le conseil d'administration de l'AWBB a pris à l'adresse de monsieur L.B., les décisions suivantes et ce à titre conservatoire :

- d'une part, il retire tous les mandats qui lui sont confiés au niveau national et au niveau régional;
- d'une part, il interdit au comité provincial de Liège de lui confier quelque compétence que ce soit au niveau de l'arbitrage provincial liégeois.

### **4.4. Entretien avec le président du CRJ**

Il aura lieu lorsque la réunion de la formation des membres des organes judiciaires sera programmée.

### **4.5. Collaboration avec Michel Christiane**

Le président verra Monsieur Christiane prochainement

#### **4.6. Réponse au courrier des parlementaires de Liège**

Les membres ont pris note du projet de courrier qui sera expédié par le département.

### **5. Nouvelles de Basketball Belgium**

#### **5.1. Statuts de Basket Belgium**

A la suite des dernières remarques de la FIBA, les 2 présidents BVL et AWBB se sont accordés sur l'adaptation de certains articles des statuts.

#### **5.2. Evolution du dossier à la FIBA**

Le renvoi des statuts à la FIBA a été effectué et l'accord est attendu dans les prochains jours.

### **6. Compétences administratives du conseil d'administration**

#### **6.1. Demande de dérogation Mouscron dossier Loosvelt**

Requête : Le joueur est U16 et souhaite rester en U14 à l'appui d'un certificat médical  
Décision : Dossier envoyé au Dr Lemaire et en attente de la réponse.

#### **6.2. Demande de dérogation au statut d'espoir sportif Yoan BERNARD**

Requête : Le joueur a 15 ans et avait reçu, en juillet 2018, un courrier erroné de la direction technique lui octroyant le statut d'espoir sportif. Suite au réexamen de son dossier, les facilités sportives lui avaient été retirées à la mi-août.

Décision : Compte tenu que l'erreur de la direction technique est fortement dommageable au joueur et à son club, de l'imminence de la saison, les membres du CDA décident de reconnaître le joueur comme espoir sportif mais uniquement en ce qui concerne les facilités sportives.

#### **6.3. Demande de dérogation Liège BAUVIR**

Requête : La joueuse est U15 et le club souhaite qu'elle joue en U13  
Décision : le CDA refuse la demande. Mais recommande que toutes les U13 montent en U15

#### **6.4. Demande de dérogation Genappe – Calbert**

Requête : Le club demande que le joueur U15 puisse jouer en Séniors.  
Décision : Le joueur n'est pas espoir sportif. Le CDA refuse la demande.

### **7. Compétences judiciaires du conseil d'administration**

#### **7.1. Nomination membre Ad Hoc**

Suite à la demande du Procureur régional et conformément au PJ 14 du ROI, Monsieur Thierry LEPAIN (CJ BBW) est nommé membre Ad Hoc pour siéger au CJ REGIONAL du 17.09.18. Accord du CDA.

### **8. Nouvelles des départements**

#### **8.1. Département championnat**

##### **8.1.1. R1 dames – suite de la compétition**

Le conseil d'administration regrette vivement le forfait général de 2 clubs à quelques jours du début du championnat

Suite aux forfaits généraux déclarés par les clubs de Prayon et United Woluwé, ces deux équipes descendront dans la série la plus basse de leur province la saison prochaine et il n'y aura pas d'autres descendants dans cette série.

### **8.1.2. Organisation des croisées**

Les finales AWBB – BVL se dérouleront le week-end des 18 et 19 mai 2018. La Présidente du Département prend contact avec son homologue de la VBL pour décider de la programmation.

### **8.1.3. Organisation du second tour**

Le second tour qui débutera le week-end des 1-2 décembre sera organisé comme suit :

U21 : 19 équipes = 3 poules de 7 avec 2 bye (10 ou 12 matches)  
U18 : 24 équipes = 3 poules de 8 (14 matches)  
U17G : 22 équipes = 3 poules de 8 avec 2 bye (12 ou 14 matches)  
U16G : 23 équipes = 3 poules de 8 avec 1 bye (12 ou 14 matches)  
U15 : 14 équipes = 2 poules de 7 (12 matches)  
U14G : 17 équipes = 3 poules de 6 avec 1 bye (8 ou 10 matches)  
U19 : 20 équipes = 3 poules de 7 avec 1 bye (10 ou 12 matches)  
U17F : 9 équipes = 2 \* (3 poules de 3) (8 matches)  
U16F : 21 équipes = 3 poules de 7 (12 matches)  
U14F : 24 équipes = 3 poules de 8 (14 matches)

La réunion « calendrier » est prévue le 24 novembre après-midi. L'horaire sera communiqué ultérieurement.

Les clubs recevront prochainement des explications complémentaires.

### **8.1.4. Classement 1<sup>er</sup> tour des jeunes**

Pour déterminer le classement final, les résultats de chaque série sont agrégés au sein d'un classement unique obtenu sur base du ratio entre le nombre de points au classement par rapport au nombre de matches joués.

En cas d'égalité de plusieurs équipes, les critères suivants sont appliqués dans l'ordre indiqué pour établir le classement :

- Average : points marqués /points encaissés. Les scores de forfait ne sont pas comptabilisés pour ce calcul ;
  - La moyenne des points marqués par rencontre, hors scores de forfait ;
  - La moyenne des points encaissés par rencontre, hors scores de forfait ;
  - Le vainqueur de la rencontre ayant éventuellement opposé deux équipes à départager.
- Au sein de chaque critère, l'on classe les équipes par ordre arithmétique décroissant.

Les classements intermédiaires paraîtront fin septembre, fin octobre et mi-novembre.

### **8.1.5. Remise des awards**

Les Awards seront remis lors des Finales Croisées AWBB-BVL les 18 et 19 mai 2019.

## **8.2. Département détection et sélection**

### **8.2.1. Organisation d'une 2<sup>ème</sup> JRJ**

Accord du CDA pour l'organisation de deux journées des JRJ en 2019. Première journée en tournante dans les provinces ; seconde journée à Jumelet  
Les dates seront fixées afin que ces journées soient terminées avant les vacances de printemps.

### **8.3. Département arbitrage**

#### **8.3.1. Assemblée Statutaire des arbitres régionaux**

Les provinces de Liège et Hainaut ont programmé leur AG des arbitres un samedi matin de championnat. En conséquence, des rencontres des deux premières journées n'ont pu être couvertes. Le problème a toutefois été solutionné pour la première journée car des arbitres namurois sont venus<sup>e</sup> en renfort. Lors de la seconde journée, des rencontres ont été remises. La question sera réglée la saison prochaine.

#### **8.3.2. Système d'évaluation – Présentation réalisée à l'AG**

La présentation aura lieu lors de la prochaine réunion

### **8.4. Commission informatique**

#### **8.4.1. Contrat B+ League (Alley Oop) et financement**

Le schéma financier a été préparé et le trésorier général a marqué son accord.

#### **8.4.2. Site Internet et communication**

Il existe encore des rubriques sur le site qui doivent être décalées vers le bas et remplacer ces infos par les nouvelles reçues.

L'amélioration du suivi des actualités devrait avoir lieu en formant du personnel.

A partir du site "Basket Belgium", le principe est d'établir des liens vers BVL, AWBB, et les autres sites, afin que toutes les informations paraissent en même temps.

L'idée d'avoir une seule entrée pour le basketball en Belgique et des rubriques PBL, BVL et AWBB a fait l'objet d'un accueil favorable des 3 entités.

### **8.5. National Department Referee (NDR)**

#### **8.5.1. Centralisation des désignation des officiels de table pour la PBL et la FIBA**

La PBL n'est pas satisfaite de certaines tables lors des rencontres jouées par les club de 1ère division et souhaiterait que le NDR prenne en charge la formation et les désignations de ces officiels de table. Une personne sera désignée pour prendre en charge ce projet. La date n'est pas encore définie

## **9. Points d'information**

La présidente du département championnat explique la problématique de qualifications des joueurs en championnat régional jeunes.

Un joueur d'âge ne peut être aligné que dans sa catégorie et dans celle immédiatement supérieure dans son club avec un maximum de 2 catégories

Un joueur est né en 2002. Il est donc U17 (et il reste U17 même si le club n'aligne pas de U17 – c'est l'année de naissance qui détermine la catégorie)

Exemple :

U17 même si le club n'aligne pas de U17 – c'est l'année de naissance qui détermine la catégorie)

plusieurs possibilités :

§ Le club aligne des U17 et des U18 : le joueur peut jouer en U17 et U18 puisque U18 est la catégorie immédiatement supérieure

§ Le club aligne des U17 et des U21 – pas de U18 : le joueur peut jouer en U17 et U21 puisque U21 est la catégorie supérieure dans le club avec un maximum de 2 de plus comme il n'y a pas de U18.

§ Le club aligne des U18 et des U21 – pas de U17 : le joueur peut jouer uniquement en U18 puisque c'est la catégorie immédiatement supérieure dans son club. Il ne peut pas jouer en U21 puisque ce n'est pas la catégorie immédiatement supérieure.

Une évaluation de l'application de cette disposition sera faite après le premier tour. Dans l'intervalle, la disposition ne souffre d'aucune exception.

## **10. Calendrier des activités**

- 3x3 : 16/09/2018 à Bruxelles
- Cats : 14/09/2018 à Natoye c/Argentine
- Lions : 13/09/2018 à Pepinster c/Portugal
- Cats : du 22 au 30/09/2018 à Tenerife - Championnat du monde.

## **11. Divers**

- C. Dupuis : Neufchâteau a préparé ses listes PC53 sur du papier ordinaire non approuvé par le SG = amendes. Doit être en ordre pour la semaine prochaine.
- JP. Vanhaelen : est surpris de recevoir des documents demandant de rentrer des évaluation d'arbitres en TDW1 système d'évaluation des arbitres Prombas est transmis aux clubs.
- J. Nivarlet : 3X3 U14 Quid organisation couverte par la FIBA ? – Voir direction technique lors de la prochaine réunion du CDA haut niveau.

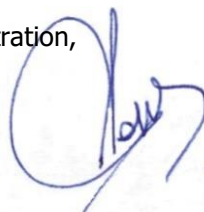
*La réunion se termine à 22h20*

*la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le mardi 9 octobre 2018.*

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**  
Président



Lucien **LOPEZ**  
Secrétaire général